

Attention : les déchets verts polluent aussi !

11/7

VILLERS-LA-VILLE

Une campagne pour sensibiliser les riverains des cours d'eau

ENVIRONNEMENT Les responsables du Contrat de rivière Dyle et l'administration communale de Villers font la chasse aux déchets le long de la Thyle à Sart-Dames-Avelines et du Gentilsart à Tilly.

Dans une approche de prévention dans un premier temps : une lettre de la commune proposait aux riverains de

rassembler sur le domaine public les déchets qui jonchaient les rives du cours d'eau sur leur propriété.

LA COMMUNE SE CHARGEAIT alors de l'enlèvement, gratuitement. Par contre, les habitants qui n'ont pas saisi l'occasion pour nettoyer alors que des déchets sont visibles sur les berges peuvent s'attendre à recevoir un petit courrier pour leur rappeler les règles de bonnes conduites en matière environnementale.

Et en cas de mauvaise foi, le fonctionnaire sanctionnateur de la commune

prendra le relais... Mais l'objectif est avant tout de sensibiliser. Expliquer, par exemple, que les déchets verts polluent alors que dans nombre de jardins traversés par les ruisseaux, les habitants déversent leurs résidus de tonte sur les berges. En pensant que ce n'est pas grave puisque l'herbe, c'est biodégradable.

EN RÉALITÉ, l'effet est désastreux. Si l'herbe s'accumule sur la berge, elle étouffe la végétation des plantes rivulaires, les racines pourrissent, et la stabilité des rives est compromise.

Si l'herbe glisse le cours d'eau, elle forme des petits barrages qui entravent l'écoulement. Et la décomposition produit une pollution organique préjudiciable à la qualité de la rivière.

L'opération a été menée à Villers parce que la zone Orne-Thyle dispose de tous les outils juridiques pour poursuivre les infractions environnementales. Cependant, Villers n'a pas encore adhéré au contrat de rivière. "On le fera dès que les stations d'épuration seront en fonction sur notre territoire", rassure l'échevin Philippe Vanhollenbeke.

Vincent Fifi

La Libre Bel 13 juillet

■ Villers-la-Ville | Environnement

Déchets verts et polluants

Les responsables du Contrat de rivière Dyle et l'administration communale de Villers font la chasse aux déchets le long de la Thyle à Sart-Dames-Avelines et du Gentilsart à Tilly. Dans une approche de prévention dans un premier temps : une lettre de la commune proposait aux riverains de rassembler sur le domaine public les déchets qui jonchaient les rives du cours d'eau sur leur propriété.

La commune se chargeait alors de l'enlèvement, gratuitement. Par contre, les habitants qui n'ont pas saisi l'occasion pour nettoyer alors que des déchets sont visibles sur les berges peuvent s'attendre à recevoir un petit courrier pour leur rappeler les règles de bonnes conduites en matière environnementale. Et en cas de mauvaise foi, le fonctionnaire sanctionnateur de la commune prendra le relais... Mais l'objectif est avant tout de sensibiliser. Expliquer, par exemple, que les déchets verts polluent

alors que dans nombre de jardins traversés par les ruisseaux, les habitants déversent leurs résidus de tonte sur les berges. En pensant que ce n'est pas grave puisque l'herbe, c'est biodégradable. En réalité, l'effet est désastreux. Si l'herbe s'accumule sur la berge, elle étouffe la végétation des plantes rivulaires, les racines pourrissent, et la stabilité des rives est compromise. Si l'herbe glisse dans le cours d'eau, elle forme des petits barrages qui entravent l'écoulement.

Et la décomposition produit une pollution organique préjudiciable à la qualité de la rivière. L'opération a été menée à Villers parce que la zone Orne-Thyle dispose de tous les outils juridiques pour poursuivre les infractions environnementales. Cependant, Villers n'a pas encore adhéré au contrat de rivière. "On le fera dès que les stations d'épuration seront en fonction sur notre territoire", rassure l'échevin Philippe Vanhollenbeke.

Vincent Fifi